

Projet Amélioration de la Résilience des Communautés et de leur Sécurité Alimentaire face aux effets néfastes du Changement Climatique en Mauritanie

PARSACC

MISES EN DEFENS PASTORALES



Objectif

L'objectif de la mise en place de zones de mise en défens pastorales est de favoriser la reconstitution de la végétation et l'amélioration du bilan fourrager de ces espaces qui vont être exploités comme zones de parcours, particulièrement en années de sécheresse où le pâturage ne sera pas suffisant pour couvrir les besoins du cheptel pendant toute l'année.

Approche d'identification et de mise en oeuvre

Etant des espaces communautaires, il doit y avoir un consensus sur le choix de l'emplacement des zones de mise en défens afin d'éviter tout éventuel conflit. La communauté présente une demande écrite qui ne sera accordée qu'après avoir été approuvée par les autorités administratives concernées (Maire, Hakem et Wali).

La mise en oeuvre consiste à clôturer la zone identifiée. Ce travail est réalisé par les communautés elles-mêmes sous la supervision des Délégations Régionales de l'Environnement et du Développement Durables. Les participants aux travaux

COMPOSANTE 2

Concevoir et mettre en œuvre des mesures concrètes d'adaptation identifiées par la planification d'adaptation communautaire qui visent à lutter contre la désertification et la dégradation des terres.

reçoivent des incitations cash pour compenser leurs efforts et les aider à subvenir à certains besoins de leurs ménages.

Le Matériel de clôture (Poteaux en ciment, grillage, cornières et barbelé et tendeurs) est acheté et fourni gratuitement par le projet aux communautés concernées.

Pour clôturer une zone de mise en défens de 50 ha, nous avons utilisé les quantités de matériel suivantes :

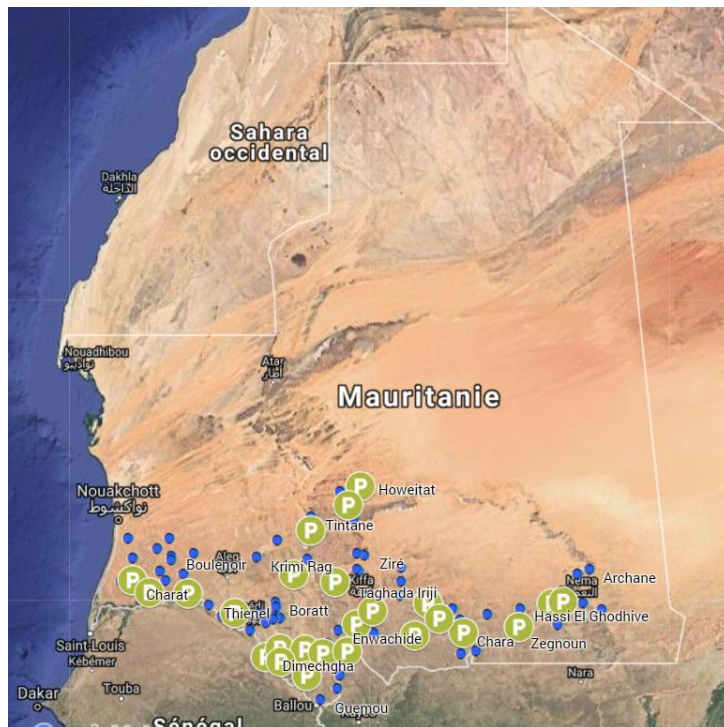
Rouleau de (25 ml)	Piquets	Barbelé de (100 ml)	Fil attache (kg)	Tendeurs	Poteaux Ciment
120	600	90	5	90	122



Les réalisations du projet

Le projet a permis de mettre en place 25 Zones de mise en défens pastorales communautaires ayant des superficies variant de 25 à 50 ha, totalisant 1000 ha, comme détaillé dans le tableau suivant :

Wilaya	Village	Superficie (ha)
Assaba	Ghoueisbou	25
	Glaguima	25
	Guiguih	50
Brakna	Cham	50
	Dionaba	50
	Essaada	25
Gorgol	Dar El Beidha	50
	Dimechgha	50
	Haddad	50
	Ndjadjbeni	50
Guidimakha	Dafort	50
	Leweinatt	50
	Techtaya	50
Hodh El Chergui	Noual	40
	Talhait Nsour	50
	Twil	35
Hodh El Gharbi	Benmoura	25
	Chara	25
	Lenoir	50
	Maham Jeireb	25
Tagant	Howeitat	25
	Nbeika	50
	Nimlane	25
Trarza	Moyasser 2	50
	Nasra 2	25
Total		1000



Carte : Localisation des zones de mise en défens

A partir de la deuxième année suivant la mise en place de ces mises en défens, des améliorations pastorales ont été réalisées par la plantation de certaines espèces locales afin de reconstituer la végétation et améliorer le bilan fourrager de ces réserves.

Des règlements d'exploitation seront également élaborés pour permettre aux Comités de gestion de ces espaces de mieux les gérer, exploiter et assurer leur durabilité.

Mentions légales

Cette fiche a été publiée par l'Unité de Gestion du Projet 'Amélioration de la Résilience des Communautés et de leur Sécurité Alimentaire face aux effets néfastes du Changement Climatique en Mauritanie' PARSACC.

Siège du projet

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), B.P. 170 Nouakchott - République Islamique de Mauritanie

Auteurs

Ghazi GADER
Alioune FALL
Maouloud N'DIAYE

Conception

Amadou SY
Responsable communication

Crédit Photos
Ghazi GADER